DÉPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT de BESANÇON

OBJET :

FISCALITÉ - TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE : FORMALISATION DES SECTEURS DISTINCTS D'ACTIVITÉ AU REGARD DE LA TVA

Délibération n°2026/71

MEMBRES :

En exercice : 40

Présents : 28

Représentés : 3

Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 31

Absents excusés : 14

Absent : 1

RÉSULTAT DU VOTE :

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 1

DATE DE LA CONVOCATION :

22 octobre 2026

NOTA :

Cette délibération sera publiée en novembre 2026 sur www.syded.fr.

SYDED

(Syndicat mixte d'énergies du Doubs)
33 rue Clément Marot
25000 BESANÇON

territoire d'énergie DOUBS-SYDED

EXTRAIT
du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 30 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 octobre à 10 heures 30

Le comité syndical du SYDED s'est réuni au SYDED, 33 rue Clément Marot, à Besançon, après convocation légale, sous la présidence de Patrick CORNE, Président.

Secrétaire de séance : Marc **TIROLE**.

Étaient présents : Christophe **ANDRÉ** *(à compter de la délibération 2026/64),* Madeleine **ARNOUX**, Franck **BERNARD** *(suppléant)*, Claude **BOURIOT**, Nathalie **BOUVET** *(pouvoir de Anthony NAPPEZ)*, Christian **BRAND**, Éric **BRULEBOIS**, Patrick **CORNE**, Claude **COURVOISIER**, Gérard **DÈQUE**, Pascal **DUCRET**, Laura **GINIOT**, Marc **JACQUOT** *(suppléant)*, Christophe **JANIN**, Éloy **JARAMAGO**, Éric **LAMY** *(pouvoir de Alain SYLVANT)*, Michel **LENGLET** *(suppléant)*, Jean-Sébastien **LEUBA**, Madeleine **LHOMME**, Pierre **LIÈVREMONT**, Pierre **MILLON**, Benoit **PARENT**, Frédéric **PATOIS**, Laurent **PETIT** *(pouvoir de Patrick COMTE)*, Pascal **ROUTHIER** *(ne prend pas part au vote des délibérations 2026/65 et 2026/66),* Marc **TIROLE**, Claude **VADAM**, Romain **VERMOT**.

Étaient excusés : Patrick **COMTE** *(pouvoir à Laurent PETIT)*, Laurent **CROIZIER**, Christian **CUGNEY**, Vincent **CUVELIER**, André-Marie **DEPOUTOT**, Didier **GENDRAUD**, Laurent **JEUNET**, Jean-François **MENESTRIER**, Serge **MINORET**, Anthony **NAPPEZ** *(pouvoir à Nathalie BOUVET),* Denis **POIX-DAUDE**, Philippe **RÉGENNASS**, Emmanuelle **RICHARD**, Alain **SYLVANT** *(pouvoir à Éric LAMY).*

Étaient absents : Christophe **DALONGEVILLE**.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Contexte

Le SYDED exerce, au titre de son objet statutaire, plusieurs catégories d'activités de nature différente au regard de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). D'une part, des missions relevant de prérogatives de puissance publique, non assujetties à la TVA. D'autre part, des activités de nature économique, assujetties de plein droit : les **travaux sur réseaux**, et la **régie de chaleur** portée par le budget annexe BioChaleur, créé en juin 2024. La **gestion des IRVE** pourrait relever de l'une ou l'autre des options, toutefois le comptable public avait confirmé en 2021 qu'au vu des contributions communales versées, le service géré par le SYDED était hors du champ de la TVA.

Cette situation caractérise, depuis plusieurs exercices, un **assujettissement partiel** du Syndicat à la TVA. Aucune délibération ni aucune déclaration d'option n'a toutefois, à ce jour, formalisé cette sectorisation des activités auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP).

Chronologie des discussions avec la préfecture du Doubs

Un courrier de la DDFIP du **8 juillet 2026** a indiqué que le SYDED serait désormais entièrement soumis à la TVA. Sur ce fondement, la préfecture du Doubs a notifié, par courrier du **31 juillet 2026**, l'impossibilité de percevoir le FCTVA au titre de l'exercice 2026.

Une réunion s'est tenue le **28 août 2026** entre la préfecture du Doubs, la DDFIP et le SYDED, à l'issue de laquelle il a été confirmé, sur le fond, que le Syndicat reste bien soumis à un **assujettissement partiel, et non intégral**, à la TVA.

AR-Préfecture du Doubs
025-252508288-20261104-14-DE

Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-11-2026
Publication le : 04-11-2026

territoire d'énergie DOUBS-SYDED
Le Président du SYDED,
Patrick CORNE

Sectorisation proposée

Il est proposé au comité syndical d'approuver la répartition suivante entre secteurs distincts d'activité :

- Secteur non assujetti à la TVA : activités relevant de l'exercice de prérogatives de puissance publique et de l'administration générale du Syndicat, y compris la gestion des IRVE ;
- Secteur assujetti à la TVA de plein droit : activités de travaux réalisés sur les réseaux ;
- Secteur assujetti à la TVA de plein droit : régie de chaleur portée par le budget annexe BioChaleur.

Mise en œuvre

Cette sectorisation fera l'objet d'une déclaration d'option déposée par le Syndicat auprès de la DDFIP. Sa mise en œuvre opérationnelle sera accompagnée d'un paramétrage adapté du logiciel comptable ALICE, en lien avec l'ADAT, en vue d'une application effective des nouvelles dispositions au plus tard au **1er janvier 2027**. Un traitement manuel du FCTVA, sous réserve d'une attestation du comptable public, a d'ores et déjà été admis par la préfecture du Doubs pour les dépenses de l'exercice 2024, et le cas échéant des exercices 2025 et 2026, dans l'attente de cette mise en œuvre.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président Patrick CORNE et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ***De prendre acte de l'assujettissement du SYDED à la taxe sur la valeur ajoutée, au titre de ses activités de travaux sur réseaux et de sa régie de chaleur (budget annexe BioChaleur) ;***
- ***D'approuver la sectorisation des activités du SYDED au regard de la TVA, telle que décrite dans le présent rapport ;***
- ***D'autoriser le Président à accomplir toute formalité nécessaire à la mise en œuvre de cette sectorisation, et notamment à déposer auprès de la DDFIP la déclaration d'option correspondante ;***
- ***D'autoriser le Président à poursuivre les échanges engagés avec la préfecture du Doubs, la DDFIP et l'ADAT en vue de la mise en œuvre opérationnelle de cette sectorisation, notamment au sein du logiciel ALICE.***

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président du SYDED,
Patrick CORNE

AR-Préfecture du Doubs
025-252508288-20261104-14-DE

Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-11-2026
Publication le : 04-11-2026

territoire d'énergie DOUBS-SYDED
Le Président du SYDED, Patrick CORNE